

Montreuil, le 15 décembre 2020

C'est bientôt les étrennes de fin d'année pour certains! Nous parlons bien évidemment du fameux CIA.

De fin d'année nous direz vous ? Oui parce que l'administration a encore pris du retard comme l'année passée dans le versement de cette prime. Alors qu'elle aurait dû être versée en juin, elle ne devrait être finalement payée qu'en **décembre**. Devrait, car nous savons que dans certaines DIR, des problèmes techniques ont fait prendre du retard et certains agents ne la toucheront qu'en janvier.

Pour certains nous direz vous aussi? Moins de suspens, car on a déjà vécu l'expérience l'année passée. Mais oui, les mauvais élèves ne la mériteront encore pas cette année.

Nous le dénonçons depuis l'annonce de la mise en place du **RIFSEEP**, ce régime génère de l'injustice et parfois de la division. Si cela n'était qu'une prédiction au départ, l'exercice de l'an passé est venu le confirmer. Dégradation des relations de travail, mise en concurrence des personnels, accentuation du clientélisme et du copinage mais aussi de l'asservissement moderne par le travail.

La CGT PJJ est opposée au RIFSEEP et par déclinaison au CIA, comme nous rappelons aussi que notre syndicat exige depuis le début, a minima, une répartition égalitaire du CIA.

Si le budget total de cette année sera augmenté de **15%** par rapport aux 1,6 millions d'euros versés l'an dernier (soit environ 240.000€ de plus), nous ne connaissons pas encore la répartition des enveloppes entre chaque DIR. Si certaines d'entre elles jouent le jeu de la transparence, nous déplorons encore que la plupart des arbitrages soient effectués dans la plus grande opacité.

La CGT PJJ exige que chaque DIR fasse cet exercice nécessaire de transmettre le montant total de son enveloppe, les consignes de critères

données aux cadres de terrain, les montants versés par corps et en fonction de l'évaluation du CREP. A notre demande, l'Administration Centrale a également confirmé que **chaque agent devait être destinataire d'une notification individuelle**, même en cas de non versement.

Sur le RIFSEEP, la **CGT PJJ** rappelle aussi que **la revalorisation annuelle de l'IFSE des corps communs de la PJJ relevant de la filière socio éducative a commencé à se mettre en place**. Nous en parlions déjà lors de l'audience de grève du 15 septembre ([Et clic!](#)). En effet, les ASS et CTSS ont perçu sur la paie de novembre, la revalorisation de leur IFSE avec effet rétroactif au 1er janvier 2020. S'agissant des corps spécifiques de la même filière (éducateurs et CSE), la DPJJ confirme que cela est bien inscrit au plan annuel de performance 2021 et que les détails en seront présentés aux OS lors du CT de la PJJ le 7 janvier prochain, dans le cadre de la présentation du projet de loi de finance 2021. Leur IFSE devrait donc également être revalorisée dès le 1er janvier 2021 mais versée à compter d'avril 2021 (selon l'AC) avec effet rétroactif.

Pour la **CGT PJJ**, **cet alignement doit obligatoirement s'effectuer sur un régime équivalent à celui des ASS et CTSS soit une IFSE portée à 7200€ par an** (600€ par mois au lieu de 382€ actuellement), revendication que nous portons dès l'annonce de ce plan de revalorisation. [Pour le re-lire. Et clic!](#)
La CGT PJJ exige d'être associée à cette discussion.

Si la **CGT PJJ** continue de revendiquer le dégel du point d'indice, cette revalorisation indemnitaire est tout de même satisfaisante car elle viendra améliorer le pouvoir d'achat de ces personnels. **Toutefois, il devrait en être de même pour tous les corps de la PJJ et particulièrement pour ceux de catégorie C**. De plus, la CGT PJJ demande à ce que les corps des PT, des Cadres éducatifs et des Psychologues soient intégrés le plus rapidement possible au dispositif RIFSEEP.